

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC AVIS DE PROMULGATION Règlement numéro 12-429-23

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil de Ville a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2023, le règlement suivant:

Règlement numéro 12-429-23 abolissant le caractère de rue sur le lot 6 577 480 au cadastre du Québec – Partie de la rue Trudeau.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne, 84 rue du Sacré-Cœur, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Charlemagne ce 16 janvier 2024

Virginie Riopelle

Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 16 janvier 2024, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 16 janvier 2024.

Donné à Charlemagne ce 16 janvier 2024

Virginie Riopelle

Directrice administrative et greffière